Rapport du Comité des Responsables (2 juin 1950)

Légende: Le 2 juin 1950, le Comité des Responsables adresse au ministère britannique des Finances un rapport invitant le gouvernement à ne pas participer au plan Schuman.

Source: BULLEN, R.; PELLY, M.E. (Ed.). Documents on British Policy Overseas, Series II. Volume I: The Schuman Plan, the Council of Europe and Western European Integration May 1950 - December 1952. London: Her Majesty's Stationery Office, 1986. 1023 p. p. 137-138.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/rapport_du_comite_des_responsables_2_juin_1950-fr-d3c8dd12-88c7-42c8-8e4e-5d5d1f762aff.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Rapport du Comité des Responsables

Secret Treasury Chambers, *2 juin 1950*

Intégration des industries du charbon et de l'acier franco allemandes

Le gouvernement français nous a indiqué qu'il est essentiel que nous et d'autres pays concernés nous mettions d'accord sur un communiqué concernant les propositions de Schuman relatives au charbon et à l'acier sous la forme fournie en annexe I à cette note, pour la raison que cela exprime l'unité d'opinion indispensable pour poursuivre avec succès les négociations. Ils ont indiqué par ailleurs que si le gouvernement britannique n'est pas en mesure de souscrire à ce communiqué, le gouvernement français entamera les négociations sur les conditions avancées avec les autres pays qui les ont acceptées comme point de départ. Dans ce cas, ils tiendront le gouvernement britannique au courant de l'évolution des négociations dans l'objectif de permettre à ce dernier d'adhérer quand il en conviendra.

2. À nos yeux, cette dernière proposition française ne diffère pas fondamentalement de leur proposition précédente. Elle cherche essentiellement à nous engager avant les négociations sur le principe de mettre en commun les ressources européennes en charbon et en acier et de renoncer à la souveraineté dans un secteur important de notre économie au profit d'une autorité indépendante. Nous croyons qu'il ne faut pas nous engager de cette manière, non parce que nous voulons nécessairement empêcher toute possibilité de prendre des mesures de mise en commun ou de renoncer à notre souveraineté, mais parce que nous considérons qu'il ne faut pas nous engager sur ces points sans connaître plus précisément la nature de l'engagement qu'on nous invite à accepter.

3. Ceci étant, nous devrions par conséquent prendre en considération la possibilité que les autres avancent sans nous. Nous estimons de manière provisoire que les arguments économiques en faveur ou en défaveur d'une adhésion à une association internationale du genre de celle envisagée par le plan Schuman ne sont convaincants ni dans un sens ni dans l'autre, et qu'à cet égard, il n'y a pas de raison de s'alarmer si à ce stade les Français choisissent de poursuivre sans nous.

4. Les questions principales sont en réalité d'ordre politique. Les échanges avec le gouvernement français ont révélé que leurs propositions, qui sont nées dans un contexte franco allemand, connaissent maintenant une application plus large. Il ne s'agit pas seulement de mettre en commun les ressources, mais également, en premier lieu, de concevoir la fusion ou l'abandon de la souveraineté dans un système européen que les Français nous demandent d'accepter en principe. Le premier mémorandum de M. Schuman déclarait que le plan serait un pas vers la fédéralisation de l'Europe. Compte tenu de notre position et de nos intérêts dans le monde, notre politique consistait jusqu'à présent à ne pas nous engager irrévocablement avec l'Europe, que ce soit dans le domaine politique ou économique, à moins que nous ne soyons en mesure d'évaluer l'étendue et les effets de cet engagement. Dans le fond, c'est ce qu'on nous demande actuellement. C'est essentiellement un engagement de ce genre que le gouvernement français cherche maintenant, et cela au moment précis où il a été décidé de développer et de donner plus d'importance à l'Alliance atlantique.

5. L'aspect le plus important de la proposition française est qu'elle représente une approche nouvelle et constructive du problème des relations franco allemandes. Cela présente un très grand intérêt pour nous, tant d'un point de vue politique qu'en matière de défense. Si nous restons à l'écart de la phase actuelle des négociations, il faudra prendre en compte les effets possibles de notre action dans l'évolution du rapprochement franco allemand.

6. Les autres gouvernements qui ont accepté en principe le communiqué français ne se trouvent pas dans la même situation politique et économique que le gouvernement du Royaume Uni. Pourtant, même eux ont accepté la formule française avec une réserve tacite, et dans le cas des Pays Bas, explicite. Nous devrions être tenus informés de l'évolution des discussions; et il est improbable qu'en refusant l'adhésion maintenant conformément aux termes français, on nous empêche par la suite d'une manière ou d'une autre de prendre part aux discussions sur l'Europe.

7. Par conséquent, il apparaît qu'une réelle différence d'opinion existe entre nous et les Français, qui ne peut être dissimulée par une simple ingéniosité verbale lors de la rédaction d'un communiqué, et selon nous, il est préférable de faire face à ce problème dès maintenant. Pour les raisons exposées ci dessus, nous recommandons que cette proposition française soit rejetée.

8. Afin d'éviter tout malentendu et toute déformation de notre position, il est essentiel de clarifier notre attitude dans une déclaration publique. Un projet de déclaration est joint (Annexe II) pour évaluation.

Signé au nom du Comité, E. E. Bridges